

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 15

Date de convocation :
04/06/2021

République Française

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance 8 juin du 2021

L'an deux mil vingt et un, et le huit du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PEREZ Fernand, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Secrétaire de séance : M. Régis QUINTA

En préambule de la réunion, remerciements à Mrs Régis Puginier, pour le passage de l'épareuse, Régis Bondoui pour le passage du broyeur d'accotement, aux membres de la commission espaces verts pour tout le travail effectué devant la mairie, dans le village et les écarts.

Le compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Tarifs services périscolaires – après discussion, les membres du conseil municipal décident de maintenir les tarifs au même tarif que l'année scolaire précédente. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Modification encaissements recettes services périscolaires - Compte tenu de l'obligation de mise à disposition, par les collectivités territoriales, d'un service de paiement en ligne à destination des usagers, le conseil décide la suppression de la régie et la mise en place d'un système de paiement, soit par carte bancaire, soit en ligne. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : tour de garde des élections – Les tours de gardes pour les scrutins des 20 et 27 juin sont mis en place. Adopté à l'unanimité. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 4 : avenant à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme - suite à la réflexion menée par le groupe de travail de la Communauté de Communes, il convient de prendre un avenant afin de modifier l'article 10 : CONDITIONS FINANCIERES et l'article 11 : DUREE ET RESILIATION de ladite convention. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : questions diverses

- ✓ Tirage au sort jury criminel : M. Jean-Paul BERNIER a été tiré au sort en vue de la liste préparatoire des jurés criminels.
- ✓ Points apport volontaire : 3 PAV sont terminés (En Bonis, Naurouze, Tennis). La couleur verte est plutôt « criarde ».
- ✓ Terrain En Bonis : la SAFER est prioritaire avec possibilité de préempter.
- ✓ Le Syndicat Lauragais Audois (SLA) sera dissous au 1^{er} janvier 2022 et non 2023. Obligation pour toutes les communes de la CCCLA de prendre la compétence « enfance et jeunesse ». Coût 10.000 à 12.000 €/an.
- ✓ Un article est paru dans la presse relatif à la distribution des sacs noirs sur la ville de Castelnaudary. Dans le cadre du SMICTOM, en 2022, à service identique, un taux unique de TEOM sur l'ensemble des communes.
- ✓ La commission travaux se réunira le lundi 14 juin à 19h.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Ch. PRADEL

